



“

Nous nous félicitons du travail réalisé par les membres du Conseil franco-allemand des experts économiques depuis sa mise en place en vertu du Traité d'Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019. Nous sommes convenus de renouveler le fonctionnement du Conseil et nous attendons avec intérêt le nouveau cycle de travaux sous la coprésidence du Conseil d'analyse économique et du Conseil allemand des experts économiques (Sachverständigenrat zur Begutachtung der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung).

Déclaration conjointe du Conseil des ministres franco-allemand le 22 janvier 2023